



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

météorologie

Question écrite n° 7118

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la réorganisation de la Direction régionale Antilles Guyane de Météo-France. Il apparaîtrait en effet qu'une grande partie des services soit recentrée sur la Martinique, où semble prévue la construction d'un immeuble neuf sur des terrains de mauvaise qualité géologique, au détriment du bâtiment récent construit en Guadeloupe. Si l'on peut comprendre la nécessité de mutualiser les services pour en améliorer l'efficacité, il s'interroge sur la nécessité d'un regroupement géographique pour effectuer cette mutualisation, alors que les moyens modernes de communication permettent d'assurer une continuité de service sur plusieurs sites. Il se demande pourquoi, en ce cas, envisager des investissements lourds. Par ailleurs, il est surpris que soit privilégié le site de Fort-de-France alors que l'aéroport de Pointe-à-Pitre, Abymes, connaît un trafic plus lourd et des potentialités de développement non négligeables sur les aéroports secondaires de Marie-Galante, des Saintes et de la Désirade. Il se demande si le classement de sécurité de l'aéroport de la Guadeloupe, premier de la Caraïbes, ne risque pas d'être dégradé en éloignant le service météo et s'il a été tenu compte de la spécificité des Antilles en termes de risques cyclonique, sismique et volcanologique qui peuvent geler, voire détruire un site. La répartition sur trois sites géographiques n'est-elle pas gage de sécurité dans ce domaine sensible pour la sécurité des personnes et le service aérien ? Il souhaiterait donc être assuré que les économies de fonctionnement par diminution du personnel et regroupement sur un seul site, soient probantes par rapport à l'investissement nécessaire. De plus, il lui paraît important que ces économies ne pèsent pas sur la qualité du site aéronautique des Abymes et de la Guadeloupe et n'induisent pas un risque supplémentaire par rapport aux aléas cycloniques, sismiques et volcanologiques.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché au service météorologique rendu par Météo France, tant en métropole que dans les Outre-mer. L'évolution envisagée par Météo France au sein de la direction interrégionale Antilles-Guyane permettra une meilleure coordination des équipes existantes, pour accroître la qualité des prestations offertes aux pouvoirs publics, aux usagers aéronautiques et aux autres utilisateurs, sans affecter d'aucune façon l'implantation de l'établissement public sur les trois départements concernés, ni induire la construction d'un nouveau bâtiment. La réorganisation de la prévision météorologique dans la région poursuit trois objectifs. Il convient tout d'abord d'optimiser les activités de prévision, et de donner une plus grande robustesse à la chaîne de prévision, notamment pour tenir compte du retour d'expérience sur les événements passés, tels que les fortes précipitations qui ont touché la Guadeloupe en janvier 2011. Il s'agit ensuite d'utiliser au mieux les effectifs disponibles, dans un contexte contraint. Météo France doit enfin répondre aux nouvelles exigences aéronautiques, en particulier en termes de continuité de service. Actuellement, la prévision est organisée avec un centre de prévision synoptique, situé en Martinique et ayant une vocation interrégionale, et trois centres de prévision de proximité, implantés dans chacun des départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Cette structure générale restera inchangée, l'évolution envisagée se limitant à

renforcer les missions assurées par le noyau central. Le centre à vocation interrégionale conservera ses attributions actuelles de cadrage de la prévision sur le territoire Antilles-Guyane, parmi lesquelles la prévision cyclonique à l'échelle synoptique, en lien avec le centre spécialisé situé aux Etats-Unis. Les trois centres de prévision de proximité garderont leurs prérogatives en matière de vigilance météorologique, y compris pendant la période cyclonique, afin de garantir une réactivité de proximité, tandis qu'une responsabilité accrue sera donnée aux prévisionnistes dans la procédure de vigilance, de façon à améliorer le service rendu aux autorités et à la population. Chaque département continuera à exercer ses activités de prévision, tant générales (notamment pour la vigilance) qu'aéronautiques de proximité, avec les prévisions pour les aérodromes, à l'exception des heures de repos, pendant lesquelles certaines activités seront conduites par le centre interrégional. Les autres activités (support technique au profit des systèmes d'observation et d'information, climatologie, études) seront aussi maintenues dans leur configuration actuelle. Météo France apportera ainsi à l'aéroport de Pointe-à-Pitre-Abymes un service de proximité répondant à toutes les exigences requises par la réglementation en vigueur. Un autre axe de la réorganisation est d'utiliser au mieux l'ensemble des compétences disponibles en Antilles-Guyane en termes d'ingénieurs chargés de la prévision avec, à effectifs constants, un renforcement relatif du centre interrégional, associé au maintien d'un ingénieur en fonction dans chaque centre de prévision de proximité, et à une souplesse accrue dans la répartition du travail. L'ingénieur permanencier « prévision » situé en Guadeloupe pourra, par exemple, dès le passage en vigilance orange, superviser la prévision en Martinique, et réciproquement. En période cyclonique, les trois ingénieurs en poste en Guadeloupe (dont l'ingénieur prévisionniste) pourront être mobilisés par les autorités préfectorales, la présence d'un relais de proximité confortant la réactivité nécessaire en situation de gestion de crise. Loin de prévoir un regroupement en Martinique de ses services des Antilles-Guyane, voire la construction d'une nouvelle implantation regroupant leurs activités, la nouvelle organisation prévue par Météo France vise ainsi une optimisation des ressources humaines et des équipements disponibles. La mise en place de nouvelles procédures permettra à tous les centres en activité de continuer à répondre aux besoins en matière météorologique face aux risques naturels extrêmes, le suivi des aléas sismiques ou volcanologiques relevant du champ de compétences d'autres organismes spécialisés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7118

Rubrique : État

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 janvier 2013

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5693

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1081